



POUSSI'TRAIL 2025

Règlement de la manifestation

Le dimanche 9 novembre 2025, Toussieux Sports Loisirs organise le POUSSI'TRAIL en collaboration avec l'association du Sou des Ecoles Toussieux Rancé. Cette manifestation, en marge de la course des adultes (le Toussi'trail) vise à permettre à un public plus large et plus jeune de courir (ou marcher) dans un espace volontairement restreint, sans aucun caractère de compétition puisqu'il n'est prévu aucun classement. Elle est ouverte aux enfants, à partir de 6 ans révolus (**donc nés avant le 9 novembre 2019**) jusqu'à 11 ans révolus. La course se fait sans contrainte de vitesse et/ou de durée et sans aucune difficulté particulière ou de dénivelé.

Le Poussi'trail vise à renforcer le caractère festif de la course en élargissant son public, en intéressant d'autres personnes non forcément passionnées par la course à pied et en faisant participer davantage la population locale notamment les jeunes des écoles.

Par mesure de sécurité, elle est maintenue sur un espace volontairement restreint et à proximité du terrain de loisirs.

PARCOURS

- **Age : de 6 à 11 ans**

Un parcours sécurisé à l'intérieur du lotissement « Le domaine des Sources » sera proposé (Le parcours sera affiché à l'espace inscription).

La course sera ouverte par un bénévole de l'association.

L'heure du départ groupé est fixée à 9h10 précise.

- **Age : moins de 6 ans**

Un parcours balisé sur le terrain de loisirs sera proposé à partir de 9h45 aux enfants nés en 2020 et après. Le départ n'est pas groupé.

A l'issue leur course, les enfants seront invités à se diriger vers la remise des diplômes et des médailles et un goûter leur sera proposé.

PARTICIPATION ET HORAIRES

Pour la course ouverte aux enfants de 6 à 11 ans, la fourniture d'un certificat médical n'est pas exigée mais un bulletin d'inscription avec autorisation parentale sera obligatoirement rempli et signé par le représentant légal avant le départ. Un dossard sera remis. Il doit être visible et retenu par **des épingles qui ne sont pas fournies**. Il devra être conservé jusqu'à la remise du goûter.



SECURITE

Le trajet sera balisé tout au long de la course et les quelques carrefours ou croisement de chaussée seront surveillés par un bénévole signaleur. Les participants devront rester vigilants et veiller à respecter le tracé. La course s'effectue sous la propre responsabilité des coureurs et de leurs représentants (parents, tuteurs, accompagnants).

En sortie de parcours, les participants ayant terminé devront respecter les espaces prévus pour ne pas gêner les autres participants.

ASSURANCE

Responsabilité civile :

Les organisateurs ont souscrit une assurance « responsabilité civile » qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, durant toute l'épreuve (de la ligne de départ jusqu'à la ligne d'arrivée), pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers.

Individuelle accident :

Il est recommandé aux représentants légaux de vérifier auprès de leur assurance personnelle que l'enfant est bien couvert pour les dommages corporels qu'il encoure lors de sa participation aux courses enfants. Dans le cas contraire, il est fortement conseillé de souscrire auprès de son assurance un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels.

Les concurrents devront être couverts par une assurance personnelle. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de défaillance physique.

DROIT A L'IMAGE

Tout concurrent autorise les organisateurs à utiliser les images, vidéos et audios sur lesquels il pourrait apparaître. Mention est faite de cette autorisation sur le bulletin d'inscription. Les photos seront mises à disposition sur une adresse internet, propriété de T.S.L. Elle sera communiquée via le compte les réseaux sociaux de l'association.

DIVERS

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter des modifications au règlement à la suite de tout événement imprévu et indépendant de leur volonté.